



CHARTRE D'ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

NOTRE ENGAGEMENT

LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Nous nous engageons à être disponibles et à l'écoute de votre demande.

Nous nous engageons à vous donner une information fiable et qualifiée quand nous ne sommes pas en mesure d'apporter une réponse à votre demande.

L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

Nous nous engageons à vous accompagner pour vous informer, clairement et efficacement, sur les critères et conditions d'accès au service public.

Nous nous engageons à ne porter aucun jugement sur votre situation et respecter les règles de la non-discrimination.

ADAPTATION DU SERVICE PUBLIC

Nous nous engageons à vous guider notamment quand vous rencontrez des difficultés pour réaliser vos démarches en autonomie.